



Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.



La laïcité en examen

► Communiqué de presse

A l'occasion des épreuves du baccalauréat 2015, et avant que ne soient signalés les premiers incidents en la matière, **le SNALC tient à rappeler son attachement à la loi du 15 mars 2004**, qui interdit le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse dans les écoles, les collèges et les lycées publics.

Avant tout, nous rappelons qu'**une Loi doit être respectée par tous et appliquée de façon égale sur tout le territoire, sans petits arrangements ni libre interprétation locale**. Le SNALC, qui a déjà dénoncé de nombreuses infractions à cette loi (www.snalc.fr/strasbourg/article/1284) déplore que les plus hautes autorités de notre administration ne s'en émeuvent ni ne réagissent, quand elles sont pourtant par ailleurs promptes à sanctionner les personnels à la moindre défaillance.

D'autre part, pour le SNALC, il est aberrant d'entendre, comme le prétendent certains directeurs de centres, qu'un élève à qui l'on impose quotidiennement le respect des règles de la laïcité dans son établissement ne soit plus soumis à ces règles le jour de l'examen sous prétexte que, devenu *candidat*, il ne serait plus *élève*. **Quel type de message peut délivrer une Education qui autorise un matin sans raison claire, pour une même personne et en un même lieu, ce qu'elle lui a interdit plusieurs années ?**

Enfin, le SNALC demande de la cohérence afin que **cette loi soit, comme celle du 11 octobre 2010, logiquement étendue à tous les usagers des établissements publics d'enseignement, quel que soit le motif de leur présence dans l'établissement**. Ainsi, pour le baccalauréat, candidats libres ou issus du privé, amenés à passer les épreuves dans un établissement public, doivent également se conformer au principe de laïcité imposé quotidiennement dans ces établissements. **Une règle concrète et applicable à tous quel que soit le jour soulagera notamment les personnels d'encadrement, actuellement les premiers exposés à toutes les dérives et pressions faute de clarté et de soutien de leur hiérarchie.**

Paris, le 15 juin 2015

Contact : Marie-Hélène PIQUEMAL, Vice-présidente du SNALC, mh.piquemal@snalc.fr

info@snalc.fr - www.snalc.fr - [@SNALC_FGAF](https://twitter.com/SNALC_FGAF)

Indépendant ► Laïc ► Humaniste ► Progressiste ► Sans compromission